



Rapport des commissaires principaux

Nom de l'hippodrome	Woodbine, Journée internationale		
Date	Samedi 12 octobre 2019	Heure de départ	13 h 5
Conditions météorologiques	Course 1 à 12 : Dégagé (Temp : 12 °C)		
État de la piste	Type : Tapeta	Turf :	Piste 1 Ferme – EP Taylor Piste intérieure 1
Nombre de courses	12	118 inscriptions	
Retraits Vétérinaire :	1	Commissaires :	5 Piste :

Commissaire principal	Commissaire associé	Commissaire associé
Gunnar Lindberg	John Dorion	Neil McCoag

Rapport sur les courses de la journée : (Zone de l'avant-dernier droit- accidents, amendes, suspensions, objections, disqualifications, remboursements, incidents pertinents, détails globaux, etc., examens de films, courses, réclamations)

Bureau :

Nous avons parlé aujourd'hui à tous les cavaliers venus de l'extérieur au sujet des règlements concernant la stimulation et des sanctions qui en découlent.

Examens de films :

Examen de la Course 7 d'hier, impliquant Kazushi Kimura et Carl DeFreitas. Carl a déclaré que la vidéo décrit l'incident de manière très claire. Kazushi était venu très vite vers lui et il a manqué peu qu'il ne le pousse de l'autre côté de la lice. Les chevilles des chevaux se sont touchées. Kazushi ne s'était pas dégagé et l'avait mis dans une mauvaise position. Kazushi pensait s'être

dégagé et que Carl aurait dû crier et l'avertir, puisqu'il se serait arrêté s'il avait entendu Carl crier. Après l'examen, il a été décidé que l'incident valait une suspension de conduite de trois jours pour Kazushi. Les dates seront déterminées sous peu.

Courses :

Course 1 – Après avoir fait l'annonce au public, nous avons reçu un appel de la part de Gary Boulanger, qui avait mené le #1, "Frac Attack", situé en 2^e position dans le placement à l'arrivée, nous informant que son entraîneur, Trainer Nick Nosowenko, voudrait soumettre un avis de faute contre le cheval gagnant. Nous l'avons informé que la course avait été déjà rendue officielle, que nous avons examiné l'incident en question tout au long de la piste et que nous n'avons trouvé aucune raison pour un placement. Gary a acquiescé, en disant que son cheval allait avec lui, ce qui avait l'air beaucoup trop mauvais qu'il ne l'était en réalité.

Course 2 – Avis de faute soumis par le cavalier, Steven Bahen, menant le #12 "Wilburnrubber", contre Leo Salles sur le #8, "Deed's Legacy", pour interférence au début du dernier droit. Steve a déclaré que celui-ci l'encombrait de tous côtés, essayant de s'en sortir et de bondir tout au long de la piste, alors qu'il essayait de maintenir son allure. Leo a déclaré que celui-ci bondissait contre lui, tout au long du dernier droit, sans pouvoir comprendre ce qui se passait. Après l'examen, nous avons décidé que chaque partie avait contribué dans l'incident et l'avis de faute a été rejeté.

Vidéo pour l'enquête – <https://youtu.be/TcHbMx4QbUw>

Course 3 – Rien à signaler.

Course 4 – Avis de faute soumis par le cavalier, Justin Stein, menant le #1, "Mambointheforest", contre le #3, "Alicia's Kid", mené par Simon Husbands, pour interférence dans le dernier droit. Justin a déclaré qu'il n'était pas sûr, mais qu'il avait senti Simon heurter de travers la face de son cheval, en approchant la ligne d'arrivée. Simon a déclaré qu'ils étaient très près l'un de l'autre et il a dû descendre sa cravache pour frapper son cheval. Il ne pense pas avoir touché le cheval de Justin. Durant l'examen, nous avons constaté que la vidéo était non concluante et nous n'avons pu voir aucun contact entre les deux chevaux ni la réaction d'aucun cheval. L'avis de faute a été rejeté.

Vidéo pour l'enquête – <https://youtu.be/VL7odDe2CKA>

Course 5 – Rien à signaler.

Course 6 – Rien à signaler.

Course 7 – The Nearctic Stakes – Rien à signaler.

Course 8 – The E. P. Taylor Stakes – Enquête des commissaires à l'endroit du #1, "Gaining", mené par Jose Valdivia Jr., allant dans le premier virage. Jose a déclaré qu'il n'avait pu rien faire. Tous les quatre sont entrés dans le premier virage et un devait céder. Il ne pouvait pas dire qui ; c'est une de ces choses qui arrivent. Après l'examen, nous avons constaté que tous ceux impliqués dans l'incident étaient loin à l'arrière. Aucune action n'a été requise. Nous avons examiné deux cavaliers faire usage de leurs fouets au-delà de leurs têtes. Le jockey, Lukas

Delozier, menant le #6, "Durance", qui est arrivé en 2^e position, a reçu une sanction pécuniaire égale à 20% de ses gains. Andrea Atzeni, menant le #7, "Imperial Charm", qui est arrivée en 4^e position, a reçu elle-aussi une sanction.

Vidéo pour l'enquête – <https://youtu.be/i76WU1H40B0>

Course 9 – The Pattison Canadian International – Le #4, "Desert Encounter", mené par Andrea Atzeni, est parti lentement, mais il s'est rétabli par la suite, en gagnant la course.

Course 10 – Rien à signaler.

Course 11 – Rien à signaler.

Course 12 – Avis de faute soumis par le cavalier, Jerome Lermyte, menant le #11, "Jumping Jill Flash", contre Sahin Civaci, menant le #9, "Pipestone", pour interférence dans le dernier droit. Sahin a déclaré qu'il ne l'avait pas touché. Ils étaient près l'un de l'autre, mais il n'avait pas interféré avec celui-ci. Jerome a déclaré que celui-ci était venu dans sa direction à deux reprises. Il aurait pu gagner, mais sa pouliche ne voulait pas le dépasser, comme il l'avait intimidée. Après l'examen, l'avis de faute a été rejeté.

Vidéo pour l'enquête – <https://youtu.be/i76WU1H40B0>

Paris \$7,534,286

Réclamations :

Course 2 – Le #11, "Peace Control", ira au propriétaire Six Brothers Stable, pour \$15,000, entraîneur Bill Tharrenos.

Course 3 – Le #1, "Intermittent", ira au propriétaire Hidden Brook Farm, pour \$40,000, entraîneur Daniel Vella.